

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ÉDUC'SPORTS+

Ces conditions générales sont d'application pour tous nos devis et factures.

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre ÉDUC'SPORTS+, ci-après dénommé le prestataire et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services. A défaut de contrat conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec ÉDUC'SPORTS+ implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client à ces CGV. Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2 : Modification des CGV

Le prestataire se réserve la faculté de modifier ses conditions générales de vente à tout moment.

Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur à la date de la conclusion du contrat avec le client.

Article 3 : Nature des prestations

ÉDUC'SPORTS+ propose des événements sur mesure basés sur :

- Des séances et des animations de motricité et de multisports pour tout public
- Des team buildings sportifs
- Des prestations de services de consulting en formation.

Chaque événement est personnalisé en fonction des besoins et des préférences du client.

Toutes les activités sont encadrées par Mylène PANNIER, éducatrice sportive répondant à ses obligations légales (N° de carte professionnelle : 01417ED0033).

Article 4 : Devis et prestations

ÉDUC'SPORTS+ intervient sur demande expresse du client. Un devis valant contrat est réalisé pour toute prestation. Ce devis adressé par le prestataire au client précise :

- La nature de la prestation,
- Le prix de la prestation hors taxe,
- Le montant des rabais et ristournes éventuels,
- Les modalités de paiement,
- Le planning détaillant les actions et obligations du client et du prestataire, ainsi que les délais de réalisation,
- Le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV.

La prestation ne sera validée qu'après signature du devis valant contrat et encaissement d'un acompte de 30% du montant total de la prestation par virement bancaire. A défaut de réception de l'accord du client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

Article 5 : Conditions de participation

Nos activités sportives et motrices sont ouvertes et adaptées à tous les publics.

Lors de l'encadrement de groupes, la présence d'un adulte responsable est obligatoire. Cette personne conserve la responsabilité du groupe. Il convient au responsable du groupe de s'assurer que le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur.

Chaque client devra avoir une tenue adaptée à la pratique d'activités sportives ou motrices.

Chaque client reconnaît que les participants ne font pas l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

Le prestataire se réserve le droit d'exclure un(e) participant(e) dont le comportement est de nature à troubler le bon déroulement de l'activité ou à compromettre la sécurité du groupe.

Article 6 : Tarification

La tarification de chaque prestation fait l'objet d'une étude particulière en fonction des besoins et des spécificités du client. Les tarifs des services sont ceux détaillés dans les devis ou contrats, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA. Les tarifs peuvent être calculés à l'heure, à la demi-journée ou à la journée et dépendent du degré d'expertise nécessaire à la réalisation de la mission.

Les prix comprennent l'organisation, l'encadrement et l'utilisation du matériel pédagogique.

Les prix sont révisibles chaque année au 1^{er} janvier par ÉDUC'SPORTS+.

Article 7 : Modalités de paiement

Les factures d'acompte et de solde sont payables dès réception. Le paiement s'effectue par virement bancaire.

Le refus d'acceptation de nos traites ou de nos conditions de paiement ou le défaut de paiement d'un effet ou d'une partie de facture à son échéance convenue rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance de plein droit sans mise en demeure préalable ; en outre, l'exécution des ordres en cours sera suspendue et aucune livraison ne pourra plus avoir lieu sans paiement lors de la livraison.

En ce qui concerne les clients professionnels, et de manière cumulative :

- Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement sera demandée conformément à l'article L441-9 du Code de commerce ; cette indemnité est fixée à 40€ par l'article D441-5 du Code de commerce ;
- L'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement, commençant à courir huit (8) jours francs après la date de la facture, et que l'article L441-10 du Code de commerce prévoit comme ne pouvant être inférieure à 3 fois le taux d'intérêt légal ;
- Dans le cas où la carence du débiteur obligerait ÉDUC'SPORTS+ à agir par voie judiciaire pour obtenir le recouvrement des sommes dues, celles-ci se trouveraient alors en outre majorées d'une clause pénale fixée à 20 % du montant en principal et intérêts restants dus ; cette majoration est établie à titre de clause pénale conformément à l'article 1231-5 du Code Civil, et ce sans préjudice des dépens et frais irrépétibles que l'Adapei 27 devrait exposer en cas de contentieux

En ce qui concerne les clients consommateurs, des dommages et intérêts de retard pourront être appliqués à hauteur du taux légal, à compter de la mise en demeure de payer.

Ces conséquences encourues en cas de retard de paiement seront rappelées sur les factures, et applicables à l'intégralité des sommes restant dues sans préjudice du droit pour le prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle demande de prestation.

Article 8 : assurance et responsabilité

La société ÉDUC'SPORTS+ est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour l'ensemble des activités proposées.

Chaque participant doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, durant les prestations. ÉDUC'SPORTS+ conseille par ailleurs à chaque participant de souscrire une assurance de dommage corporel liée à l'activité physique et sportive le couvrant pour sa propre intégrité physique.

La responsabilité du prestataire ne pourra être recherchée qu'en cas de démonstration d'un lien de causalité entre une faute lourde commise par ÉDUC'SPORTS+ dans l'exécution du contrat et le dommage subi par le client.

La responsabilité d'ÉDUC'SPORTS+ ne pourra notamment pas être recherchée en cas :

- D'accident résultant de l'inobservation par le client des consignes de l'intervenant ;
- D'accident intervenant hors des séances ou conseils prodigués par l'intervenant ;
- D'actes ou omissions d'intervenants qui ne sont pas des salariés d'ÉDUC'SPORTS+ ;
- Si le client ne respecte pas les engagements qu'il prend et garanties qu'il donne au titre du contrat ;
- En cas de force majeure.

Les dommages indirects (tels que, sans que cette liste ne soit limitative, une perte de revenus, une perte de chance, un manque à gagner, tout préjudice financier ou tout préjudice immatériel) ne pourront pas faire l'objet d'une indemnisation de la part d'ÉDUC'SPORTS+.

ÉDUC'SPORTS+ n'est responsable que des engagements qu'elle prend et des garanties qu'elle donne au titre du contrat.

Le client sera responsable en cas de dégradation occasionnée ou en cas de dommage matériel ou corporel résultant d'un acte volontaire ou involontaire survenant de son fait.

Le client s'engage par ailleurs à garantir et prendre en charge l'ensemble des condamnations et des frais de justice qui pourraient être mis à la charge d'ÉDUC'SPORTS+ ou supportés par elle du fait des fautes, manquements ou autres actes survenant du fait du client.

Article 9 : Modification – Annulation du fait du client

Le client ne peut annuler ou modifier la prestation sans accord express du prestataire, qui peut refuser cette annulation ou modification sans avoir à justifier d'un motif. En cas d'acceptation, un nouveau devis ou un avenant au devis initial est établi par le prestataire et soumis aux mêmes formalités que le devis initial.

En cas d'annulation non justifiée et non transmise, au plus tard 48h avant la date fixée, le montant de la prestation sera due dans son intégralité.

En cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, ÉDUC'SPORTS+ proposera un avoir d'une durée d'un (1) an au client signataire.

Article 10 : Modification – Annulation du fait d'ÉDUC'SPORTS+

Le prestataire se réserve le droit d'ajuster ou de reporter, le cas échéant, les activités proposées pour préserver l'intégrité physique des participants en fonction des conditions météorologiques. En cas d'impossibilité de réaliser la prestation en lien avec les conditions climatiques, un report sera proposé selon les disponibilités d'ÉDUC'SPORTS+. Si aucune date de report n'est trouvée par ÉDUC'SPORTS+, le client pourra choisir entre :

- Un avoir d'une durée d'un (1) an,
- Un remboursement intégral de la prestation.

Article 11 : Données personnelles

Les informations collectées par notre société, responsable de traitement, lors des commandes de clients, sont nécessaires pour la gestion de ces commandes. Conformément à la loi Informatique et Libertés 78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement générale sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données le concernant auprès du délégué à la protection des données (contact@educsportsplus.fr).

Cette collecte de données s'effectue notamment lorsque le client passe une commande, demande un retour, ou contacte le Service Client ; sont notamment collectés l'adresse de livraison et de facturation, adresse mél., numéro de téléphone et tout

autre donnée nécessaire à la gestion, au traitement et à l'exécution du contrat de vente.

Le présent traitement est fondé sur la nécessité de ces données pour l'exécution du contrat (article 6b RGPD) ; des données non strictement nécessaires à l'exécution du contrat peuvent également être demandées au titre du consentement de la personne concernée (article 6a RGPD), qu'elle peut retirer à tout moment. Les finalités du traitement sont la vente de biens et de services ainsi que la gestion des fichiers de clients.

Les informations recueillies peuvent éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Établissement par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la prestation, sans besoin d'une nouvelle autorisation.

Les réclamations peuvent être formulées auprès du délégué à la protection des données selon coordonnées mentionnées au premier paragraphe du présent article. En cas de litige, il est également possible de présenter une réclamation auprès de la CNIL, notamment via le site cnil.fr.

Article 12 : Droit à l'image

Le client autorise ÉDUC'SPORTS+ à utiliser sans limitation à des fins promotionnelles, les images (photos et vidéos) prises à l'occasion de l'activité encadrée, sauf indication express du client, signifiée avant le début de l'activité.

Article 13 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments visuels et sonores du site internet ÉDUC'SPORTS+ sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et plus généralement par tous droits de propriété intellectuelle.

Aucun des éléments du site internet ÉDUC'SPORTS+ ou de tout ou une partie de ceux-ci ne pourra être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, représenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, quel que soient les moyens et/ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation préalable écrite d'ÉDUC'SPORTS+.

Article 14 : Litiges

Les présentes CGV et le devis signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différend persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Caen.